# DÉLIBÉRATION

# du 16 février 2023

| | |
|---|---|
| Présents : 20<br>Excusés : 7<br>6 pouvoirs<br>Absents : /<br>Votants : 26<br>En exercice : 27<br>----------<br>Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,<br>Le 21 FEV. 2023<br>Publiée, le 22 FEV. 2023<br>Notifiée, le | **L'an deux mille vingt-trois, le seize février,** à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de **Mme Nadine YOU, Maire.**<br><br>*Étaient présents* : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.<br>*Étaient absents excusés* : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.<br>*Assistait également au titre des services* : Philippe RENAUD, DGS<br>*Secrétaire de séance* : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO<br>*Date de la convocation* : 10 février 2023 |
| **Délibération n°23.1.14** | ***FINANCES***<br>*Le vote du DOB 2023 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires* |

Madame le Maire expose au Conseil que le DOB permet chaque année dans les 2 mois qui précédent le vote du Budget Primitif de :

**► discuter des orientations budgétaires et priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif : niveau de progression de la section de Fonctionnement / Epargne /Fiscalité / Emprunt / Programmation des Investissements ;**

**► d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité : analyse rétrospective et ratios.**

Il rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a complété les dispositions du CGCT comme suit :
« *Toutes les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI et syndicats qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)* ***doivent faire voter un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois avant le vote du budget.***

***Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent l'article L. 2312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante ».***

**Le Maire ajoute que ce DOB est aussi l'opportunité de présenter, sans les approuver formellement, les orientations budgétaires et le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2026.**

**Elle souligne qu'il s'agit d'un document - cadre qui devra faire l'objet chaque année d'une révision des projections en fonction des résultats constatés au CA.**

Un rapport remis aux élus avec la note de synthèse est présenté au Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230216-23114-DE Reçu le 21/02/2023

***Après avoir entendu cet exposé,***

***Vu** l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui complète les éléments de forme et de tenue du DOB ;*
***Considérant** le règlement intérieur du Conseil Municipal qui fait mention de ce débat ;*
***Considérant** la présentation en commission des finances du 01 février 2023 ;*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***
***à l'unanimité :***

► **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du Budget PRIMITIF, document complété par les orientations budgétaires du mandat 2023-2026

Pour extrait conforme au registre »

**Le Maire**
**Nadine VOU**

**Florence DRAKE DEL CASTILLO**
**Secrétaire de séance**

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230216-23114-DE Reçu le 21/02/2023